



LE CRAPAHUT

des Bédouins

Saison
2026-2027

Règlement de course Le Crapahut des Bédouins - Edition 2026



**Grési'courant
Le Versoud**

**Règlement de course
Crapahut des Bédouins
du 29/11/2026**



Règlement de course Le Crapahut des Bédouins - Edition 2026

Règlement

Préambule : Acceptation du règlement

La participation à l'évènement implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent Règlement et de toute consigne qui serait adressée par l'Organisateur aux participants.

Chaque participant s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Article 1 : Organisation

L'association Grésicourant le Versoud organise le dimanche 29 novembre 2026 la 9ème édition de la course pédestre « Le Crapahut des Bédouins ».

Trois distances sont proposées :

Course « Grand Crapahut »	26 km	1150 m de D+	En solo ou en duo
Course « Petit Crapahut »	13 km	670 m de D+	
Marche	7,6 km	380 m de D+	

Sur la course du Grand Crapahut (26 km), l'organisation propose un classement duo en complément du classement individuel. Le principe est de former une équipe de 2 coureurs, qui doivent impérativement terminer le parcours ensemble.

Article 2 : Comité de coordination

La sécurité et l'ordre seront assurés par les bénévoles de l'association avec l'appui d'un organisme de secours agréé par la FFA.



Règlement de course

Le Crapahut des Bédouins - Edition 2026

Article 3 : Participation

La course « Grand Crapahut » est ouverte à toutes et tous, licenciés ou non (voir article 5), né(e)s en 2006 ou avant.

La course « Petit Crapahut » est ouverte à toutes et tous, licenciés ou non (voir article 5), né(e)s en 2008 ou avant.

Il est fortement recommandé aux concurrents de se présenter en bonne condition physique : le parcours peut être éprouvant selon les conditions atmosphériques en plus d'être exigeant de par son profil.

La participation est soumise à inscription.

L'inscription vaut acceptation du présent règlement.

Tout engagement est personnel.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 4 : Inscription

Un droit d'inscription sera dû pour participer à la course «Grand Crapahut » en solo ou duo, « Petit Crapahut », la Marche :

Epreuve	Tarif en ligne	Tarif sur place	Commentaire
Crapahut en solo	24 €	26 €	
Crapahut en duo	48 €	50 €	Tarif par équipe
Petit Crapahut	15 €	17 €	
Marche	8 €	10 €	

Ces montants sont majorés de 1,14€ à 1,62€ pour le paiement en ligne en fonction des courses.



Règlement de course Le Crapahut des Bédouins - Edition 2026

Le nombre de participants est limité à 150 pour le Grand Crapahut Solo, 100 (50 équipes) pour le Grand Crapahut Duo, 200 pour le Petit Crapahut et 50 pour la marche.

Les inscriptions doivent se faire en ligne au plus tard le 27 novembre 2026 sur le site d'inscription à l'adresse suivante:

<https://in.njuko.com/crapahut-des-bedouins-2026>

Les inscriptions sont validées lorsqu'elles sont payées.

Aucune inscription validée ne pourra être remboursée pour quelque motif que ce soit.

Dans tous les cas, le retrait des dossards se fera le jour de la course de 7h30 à 9h00 à la salle polyvalente du Pruney, rue Paul Gauguin au Versoud.

Article 5 : Parcours Prévention Santé / Licence

Conformément à la loi 99-223 du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage, la participation aux compétitions sportives est subordonnée :

- à la possession d'une licence sportive FFA, ou pass running
- à la possession d'une licence de fédération agréée faisant apparaître la mention «la non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition».
- pour les non-licenciés, à la possession d'un PPS (Parcours Prévention Santé) valide, complété sur le site de la FFA : pps.athle.fr.

Un PPS est valable 1 an et est payant (5€).

La justification de la possession d'un de ces documents se fait au travers de l'outil d'inscription en ligne par la fourniture de leur numéro ou, à défaut, par la fourniture de l'original du document lors du retrait des dossards notamment en cas d'inscription ou complétion du dossier sur place.

Sans justification de la possession d'un de ces documents, la remise d'un dossard et le départ vous seront refusés, (art. L 231-3 du code du Sport et de l'alinéa I.A.4 du règlement des courses hors stades de la fédération française d'athlétisme FFA).



Règlement de course Le Crapahut des Bédouins - Edition 2026

Article 6 : Horaires

7 h 30 à 9 h 00	Retrait des dossards.
8 h 30	Départ de la marche
8 h 45.	Départ du grand Crapahut solo et duo
9 h 15	Départ du petit crapahut
13 h	Clôture course

10 h 30 au km 6	Barrière horaire Au-delà de cet horaire, les concurrents du « Grand Crapahut » seront aiguillés sur le parcours du « Petit Crapahut ».
-----------------	--

Article 7 : Parcours

Tous les parcours sont balisés à l'aide de rubalise.

Ils sont majoritairement communs avec le « Crapahut ».

Pour le « Grand Crapahut », l'itinéraire est constitué d'une boucle de 26km présentant une dénivellation positive de 1150m.

Pour le « Petit Crapahut », l'itinéraire est constitué d'une boucle de 13 km présentant une dénivellation positive de 670m.

Pour la Marche, l'itinéraire est constitué d'une boucle de 7,6 km présentant une dénivellation positive de 380m.

Des signaleurs aideront les concurrents à la bifurcation des 3 parcours.

Ces 3 épreuves empruntent des chemins des communes du Versoud, St Jean le Vieux, Revel et Domène.

Des ravitaillements solides/liquides seront proposés aux environs des km 5, 10, 15 et à l'arrivée.

Les bâtons sont autorisés sur le parcours.

Chaque concurrent devra se munir d'un récipient pour les ravitaillements liquides. Aucun gobelet ne sera distribué.



Règlement de course Le Crapahut des Bédouins - Edition 2026

Article 8 : Dossards

Les concurrents doivent porter de façon visible le dossard sur le devant (tee-shirt, débardeur ou chasuble) durant toute la course.

A la demande des contrôleurs, ils doivent annoncer le numéro de leur dossard lors du passage aux postes de pointage.

Art.9 Droit à l'image

Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisateur un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement pour la promotion de celui-ci.

L'organisateur pourra utiliser sans restriction les films et photos pris dans le cadre de cette journée et éventuellement donner les coordonnées des participants aux partenaires de la course.

Article 10 : Disqualification

L'absence de dossard aux différents postes de contrôle et à l'arrivée entraîne la disqualification du concurrent.

Les participants s'engagent à accomplir la totalité du parcours sous peine de disqualification.

Tout concurrent non dûment inscrit, n'ayant pas acquitté le droit d'inscription ou n'ayant pas de dossard sera écarté de la ligne d'arrivée pour des raisons de chronométrage et ne figurera pas sur les classements établis à l'issue de la course.

Tout concurrent surpris à jeter des détritux en dehors de la zone de ravitaillement + 100m se verra immédiatement disqualifié.

Tout concurrent ne suivant pas les instructions de course se verra immédiatement disqualifié, et dans ce cas, l'organisation se dégagera de toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident qui s'en suivrait.

Tout concurrent ne respectant pas les bénévoles qui donnent de leur temps pour la course se verra immédiatement disqualifié.



Règlement de course Le Crapahut des Bédouins - Edition 2026

Article 11 : Récompenses, résultats et prix

La lecture des résultats et la remise des récompenses auront lieu à partir de 11h30 le jour de la course.

Pour les 2 courses (13 km, 26 km), un classement scratch hommes et femmes de toutes catégories, dans l'ordre d'arrivée sera établi.

Des récompenses seront attribuées aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes de ces classements.

Un classement par catégories FFA (de JU jusqu'à Master 10), hommes et femmes, dans l'ordre d'arrivée sera établi.

Des récompenses seront attribuées aux premiers hommes et femmes des catégories Juniors, Espoirs, Seniors, Master 0-1, M2-3, M4-5, M6-M7, M8 et +, s'ils ne sont pas déjà récompensés au scratch. Si tel est le cas, alors les seconds seront récompensés à la place des premiers.

La marche n'ouvre droit à aucune récompense.

Pour les équipes en Duo, un classement effectué dans l'ordre d'arrivée sera établi, et seront récompensés le premier duo féminin, le premier duo masculin et le premier duo mixte.

Article 12 : Assurance

Nous recommandons à chaque participant d'être couvert par une assurance individuelle accident couvrant notamment la responsabilité civile, les frais de décès, d'invalidité permanente, de recherche et de secours, ainsi que l'assistance et le rapatriement.

Sauf s'ils y ont renoncés, les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Les participants non licenciés doivent se munir de leur propre assurance individuelle accident

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de MAIF associations & collectivités.



Règlement de course Le Crapahut des Bédouins - Edition 2026

Article 13 : Réclamations

Toute réclamation devra être déposée par écrit au plus tard une demi-heure après l'arrivée du dernier concurrent et remise au directeur de course.

Article 14 : Annulation de la course

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure et ce jusqu'au dernier moment.

Un remboursement par l'organisation des droits d'inscription sera possible sur demande du coureur, déduction faite des frais déjà engagés au jour de l'annonce de cette annulation.

Article 15 : Secours

Un poste médical est situé sur le site de départ et d'arrivée. Les secours sont assurés par un organisme agréé par l'état conformément à l'arrêté préfectoral qui autorise cette compétition.

Une convention de dispositif prévisionnel de secours a été signée avec l'organisme « Secouristes français Croix blanche de l'Isère »

Annexes

Lien vers le site du Crapahut

- <http://gresicourant.fr/pub/trailducrapahut/accueil>

Parcours

Le parcours circulera sur les communes de :

Le Versoud, Saint Jean Le Vieux, Revel, Domène

Le départ et l'arrivée, l'accueil des coureurs et la remise des dossards se feront :

- à la salle polyvalente du Pruney, rue Paul Gauguin 38420 LE VERSOUD.

Lien vers les parcours :

- <http://gresicourant.fr/pub/trailducrapahut/courses#Courses>